

Informations sur le projet

- **Pays** : Myanmar
- **Nom du projet** : Projet d'amélioration des capacités d'assistance au rétablissement et à la réintégration des victimes de la traite d'êtres humains (coopération technique)
- **Période de coopération** : 2012 - 2015
- **Organisme d'exécution** : Agence centrale pour la suppression de la traite des êtres humains

- **Pays** : Thaïlande
- **Nom du projet** : Projet de renforcement des équipes pluridisciplinaires (Multi-Disciplinary Teams = MDTs) pour la protection des victimes de la traite d'êtres humains en Thaïlande (coopération technique)
- **Période de coopération** : 2009 - 2014
- **Organisme d'exécution** : Ministère du Développement social et de la sécurité humaine



- **Pays** : Vietnam
- **Nom du projet** : Projet d'établissement d'une assistance téléphonique contre la traite des êtres humains au Vietnam (coopération technique)
- **Période de coopération** : 2012 - 2015
- **Organisme d'exécution** : Ministère du Travail, des invalides et des affaires sociales

1. Contexte

Le nombre de victimes de la traite d'êtres humains n'a cessé de croître parallèlement aux processus d'intégration économique régionale et de mondialisation. Les problèmes relatifs à la traite des êtres humains (TEH) deviennent ainsi de plus en plus préoccupants dans la sous-région du Grand Mékong, où des mesures rapides et adaptées sont d'une importance vitale.

Les victimes de la traite sont les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Cependant, les femmes et les filles sont plus vulnérables et les victimes d'exploitation sexuelle sont fortement stigmatisées. Beaucoup de femmes victimes de la traite souffrent non seulement de leur situation mais elles risquent aussi de redevenir victimes en recevant de l'assistance ou lorsqu'elles essaient de réintégrer la société parce qu'elles sont ostracisées.

Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

La traite des êtres humains est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, en utilisant des méthodes abusives comme la force, la fraude ou la tromperie dans l'objectif de les exploiter. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation sexuelle, le travail forcé, la servitude et le prélèvement d'organes. Par conséquent, les hommes, les femmes, les garçons et les filles peuvent être victimes de la traite pour des raisons variées. Il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle de la traite des êtres humains parce que les crimes ont lieu dans la clandestinité, cependant, l'OIT estime à 20,9 millions le nombre de personnes victimes de travail forcé (y compris les victimes de la traite pour le travail et l'exploitation sexuelle) à tout instant dans le monde, pour la période entre 2002 et 2012, et que la région Asie-Pacifique représente 56 % du total mondial¹.

¹ OIT (2012) « Estimation globale du travail forcé de l'OIT »

La JICA travaille sur les problèmes liés à la TEH depuis 2005 au travers de conférences et d'ateliers, et elle est met en œuvre des projets de coopération technique en Thaïlande, au Myanmar et au Vietnam.

La Thaïlande constitue une source, une destination et un pays de transit de la TEH. Les Thaïlandais sont victimes de la traite vers le Japon, le Moyen-Orient, l'Europe et d'autres parties du monde. En tant que pays de destination, les habitants de pays voisins comme le Laos et le Myanmar sont victimes de la traite vers la Thaïlande. En tant que pays de transit, les victimes traversent la Thaïlande pour se rendre dans leur pays de destination. D'un autre côté, le Myanmar et le Vietnam sont les sources primaires de la TEH.

Sur la voie de l'intégration de la communauté économique de l'ANASE en 2015, les déplacements transfrontières des personnes vont connaître une accélération et, par conséquent, il est nécessaire de concevoir des réseaux et des mécanismes de coopération pour lutter contre la TEH dans la région et au-delà.

2. Cadre international de lutte contre la traite des êtres humains

Les mesures de lutte contre la TEH nécessitent une approche globale. L'approche s'articule autour de 4P : (1) La prévention de la traite, (2) la protection, le rétablissement et la réintégration des victimes de la traite, (3) la poursuite pénale des trafiquants et (4) les politiques et la coopération (la conception et la mise en œuvre de plans, de politiques et de directives nationaux, bilatéraux et régionaux). Les projets de la JICA en Thaïlande, au Myanmar et au Vietnam se focalisent principalement sur « la protection, le rétablissement et la réintégration des victimes de la traite » et sur « la prévention de la traite ».

3. Projets et activités de la JICA contre la traite des êtres humains

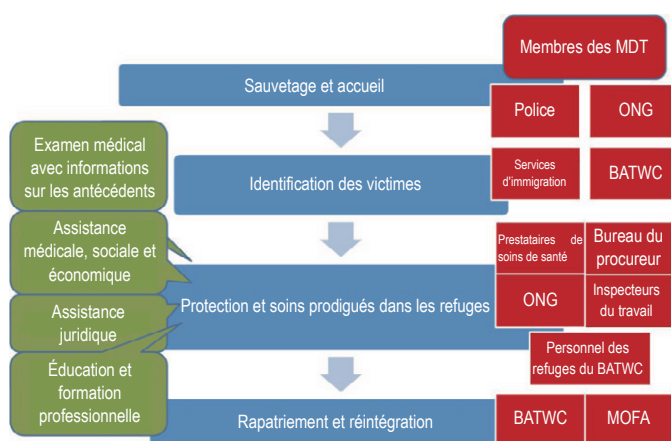
Thaïlande	<p>Projet de renforcement des équipes pluridisciplinaires (Multi-Disciplinary Teams = MDTs) pour la protection des victimes de la traite d'êtres humains en Thaïlande</p> <p>Afin de protéger efficacement et effectivement les victimes de la traite d'êtres humains, le gouvernement thaïlandais a introduit une approche d'équipe pluridisciplinaire (Multi-Disciplinary Team = MDT), associant diverses agences et des experts dans plusieurs domaines tels que des policiers, des procureurs, des avocats et des travailleurs sociaux, afin de combattre le problème. Le projet a pour objectif de renforcer les fonctions des MDT et de fournir une protection efficace aux victimes de la traite.</p> <p>La Thaïlande représente un pays de destination et un pays source de la traite des êtres humains. Ce qui signifie que les étrangers qui ont été amenés en Thaïlande et les victimes thaïlandaises qui sont revenues en Thaïlande ont besoin de protection et d'une plus grande assistance pour une réintégration sociale efficace.</p> <p>Afin de permettre aux membres des MDT d'apporter un soutien juridique, médical, psychologique et économique aux victimes pour les aider à se construire une nouvelle vie, le projet a organisé des sessions de formation sur la gestion des cas, les compétences en matière de conseil et l'intégration de la dimension de genre. Ainsi, les membres des MDT ont appris à fournir des services selon une approche centrée sur les victimes, ce qui contribue à établir une relation de confiance et à fournir des services basés sur les besoins des victimes.</p>
------------------	--

Myanmar	<p>Projet d'amélioration des capacités d'assistance au rétablissement et à la réintégration des victimes de la traite d'êtres humains</p> <p>Au Myanmar, qui possède des frontières communes avec cinq pays, le nombre de victimes identifiées de la traite a augmenté de manière significative. Les principaux pays de destination sont la Chine et la Thaïlande. Les personnes sont victimes de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et commerciale, de mariage forcé ou de travail forcé. Malgré le soutien apporté par les agences gouvernementales au rapatriement des victimes, la capacité de ces agences à protéger les victimes est inadaptée et elles manquent de coordination. Dans ce contexte, le projet a pour objectif de renforcer les capacités des organisations concernées et d'améliorer le soutien et les services de protection des victimes de la traite.</p>
----------------	---



Participants à un programme de formation au Myanmar.

Procédures de protection en Thaïlande et rôle des MDT



BATWC : Le Bureau de lutte contre la traite des femmes et des enfants (Bureau of Anti-Trafficking in Women and Children)

MOFA : Le ministère des Affaires étrangères (Ministry of Foreign Affairs)

Vietnam	<p>Projet de création d'une assistance téléphonique contre la traite des êtres humains au Vietnam</p> <p>Au Vietnam, en raison des disparités économiques entre les pays de la région asiatique, les migrations transfrontalières pour le travail et les mariages se sont accélérées. En même temps, le nombre de victimes de la traite qui ont été manipulées par des intermédiaires ou par des connaissances leur promettant des emplois à l'étranger a augmenté. La sensibilisation sur la TEH et les informations concernant les migrations sûres sont essentielles afin d'empêcher les personnes d'être victimes de la traite. Le projet est mis en œuvre afin de créer une assistance téléphonique « contre la traite des êtres humains » pour empêcher la TEH et pour soutenir les victimes qui sont revenues ou bien les victimes de la traite à haut risque, en utilisant l'actuelle « ligne d'assistance à l'enfance » mise en place par le ministère du Travail, des invalides et des affaires sociales en 2004.</p>
----------------	--

Il est important de comprendre que les femmes et les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, sont particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains dans la sous-région du Grand Mékong. Les femmes qui ont été victimes de la traite ont besoin d'une assistance différente selon qu'elles ont été mariées de force ou exploitées sexuellement.